

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 3 Octobre 1848. No. 6.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR MGR L'ÉVÊQUE DE LANGRES,

À la distribution des prix du collège de Juilly,

Messieurs.

Plus sont violentes de nos jours les agitations sociales, plus sont profondes et douces les émotions produites par la vue paisible de cette nombreuse et brillante jeunesse.

Quel contraste ! ailleurs tant de sombres inquiétudes, tant de tumultueuses passions, tant de travaux ingrats ! Ici tant de grâces naïves, tant de joies pures, tant d'illusions sans nuage !

Et cependant cette jeunesse si chère et si confiante n'est-elle pas appelée à participer bientôt à la vie tourmentée de ce siècle aventureux ! Ne doit-elle pas sous peu travailler pour sa part à résoudre le redoutable problème des sociétés modernes ? Et nous, tout en contemplant avec bonheur ce qu'il y a pour ces enfants chéris de charme et de sécurité dans le présent, pouvons-nous ne pas entrevoir avec quelque préoccupation cet avenir tout nouveau et doublement inconnu qui sera leur héritage ?

Veuillez donc trouver bon, Messieurs, que, dans cette circonstance précieuse pour nous tous, je dépose dans ces jeunes et vives intelligences un mot qui ne sera que le modeste corollaire de discours très-solide que vous venez d'entendre, un mot sur cet avenir, objet de tant de craintes et de tant d'espérances.

Savez-vous bien, mes amis, quelle est la puissance qui décidera de l'avenir des peuples, et surtout de ce peuple français qui a peut-être la prétention et peut-être aussi, sous certains rapports, le droit de marcher à la tête des autres ? Ce ne sera pas la puissance des armes ; les armes protègent les sociétés, mais ne les constituent pas. Ce ne sera pas la puissance de la politique ; sous le règne implacable d'une publicité universelle, la politique n'est plus qu'une force secondaire.

Ce qui décidera de notre avenir, ce qui en décidera certainement, irrésistiblement, souverainement, ce sera la puissance des idées.

L'émancipation des idées, c'est-à-dire leur manifestation indépendante de toute autorité purement humaine, est un fait acquis, acquis pour longtemps, pour toujours peut-être.

On peut raisonner diversément sur la valeur morale de cette émancipation civile de toutes les conceptions de l'esprit humaine et mauvaises ; mais on ne peut pas révoquer en doute le fait immense de cette redoutable conquête. Eh bien, mes amis, vous allez comprendre comment tout l'avenir est là.

Les idées humaines ainsi librement répandues se rapprochent sous les influences diverses et s'assimilent en systèmes ; puis, groupées en masses puissantes, elles deviennent des désirs populaires, des passions publiques, et tôt ou tard elles finissent par former, pour ainsi dire, dans l'atmosphère sociale comme des courants sous lesquels il faut que tous les pouvoirs s'inclinent, sous peine d'être brisés et dispersés, ainsi que la feuille légère en un jour d'orage.

Ces idées, tout à coup triomphantes à certaines heures de la vie des peuples, peuvent ne pas être toujours les plus vraies ni les plus justes, ni les plus avantageuses pour l'humanité ; elles pourraient même, quoique passagèrement victorieuses, être formellement fausses, iniques et fâcheuses ; mais, quelles qu'elles soient, ce qui est sûr, c'est que, aujourd'hui surtout, elles ne peuvent être combattues efficacement que par d'autres idées également mises en jeu par le ressort souverain de l'opinion.

D'où il suit que toute question sur l'avenir des peuples se réduit à savoir, non pas quelles seront les dynasties régnautes, non pas même quelles seront les formes données aux gouvernements, mais quelles seront les idées qui régneront sur les esprits et qui régleront les mœurs.

Si l'on arrive à faire prévaloir les seules idées vraiment sociales, celles qui découlent du sein de Dieu, qui seul, par sa nature, est vérité, justice et charité, les peuples reposeront dans la jouissance de la paix, selon ce qui est dit : "In pace inibiisunt requiescam." (Ps. lxxviii.)

Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, c'étaient les idées contraires qui venaient à triompher ; si c'étaient le mensonge, l'iniquité, l'égoïsme qui finissent le sceptre des nations, qu'on en soit bien sûr malgré toutes les industries de la sagesse humaine, il ne pourrait en résulter toujours que la guerre, la désolation et la ruine, parce qu'il est écrit : "Regnantibus impiis, ruinabitur hominum." (Prov. xxviii, 12.)

Or, mes amis, quelles sont les idées que l'homme importe dans le monde quand il y fait son entrée, quelles sont les idées que chaque homme jette alors pour sa part, dans la balance des destinées sociales, sinon celles qu'il a reçues de l'éducation.

Donc, en résumé, l'avenir de la France est en germe dans l'état général de l'éducation que la jeunesse y reçoit. Donc, et comme chrétiens et comme Français, nous ne saurions trop bénir des institutions telles que celles qu'il nous est donné de contempler aujourd'hui dans toutes la splendeur des espérances qu'elle fait concevoir.

En effet, de quoi s'occupe-t-on constamment ici près de vous, mes enfants, sinon de mettre dans vos âmes et de faire passer dans vos mœurs les idées du vrai, du juste, du beau : "Quaecumque sunt vera..... quaecumque iusta..... quaecumque amabilia." (Philip. iv-8)

Ces idées que vous respirez partout dans cette savante et gracieuse solitude, qui érécent en vous cet homme nouveau, cet enfant de lumière, dont parlent nos saintes Écritures, vous irez ensuite les porter dans le monde, vous irez les montrer en vous vivantes, parlantes, agissantes.

C'est déjà depuis longtemps la gloire de cette illustre maison d'avoir répandu sur toutes les contrées de la France ces jeunes apôtres des vraies et pures doctrines sociales qui, dans ces temps d'anarchie et d'épouvantable, consolent la foi et raffermissent le cœur par l'intégrité de leur vie et par le courage de leur piété.

Où, nous en avons vu beaucoup de ces enfants de Juilly

aussi remarquables par la distinction de leurs talents et l'étendue de leurs connaissances, que par le charme de leur savoir-vivre et la fermeté irréprochable de leur conduite. Oserons-nous même porter ici le souvenir de nos consolations personnelles, et dirons-nous que le diocèse qui nous est confié a reçu sa part de tant de générations chrétiennes récemment formées dans cet antique berceau.

Eh bien, mes amis, ce qu'on fait vos aînés, vous le ferez vous-mêmes : vous le ferez d'autant mieux qu'ils vous ont ouvert la voie et que, grâce à leurs exemples, un catholique jeune et ferme, instruit et fervent, qui met en tout et devant tous sa conduite d'accord avec sa foi, n'est plus nulle part un phénomène dans le monde.

Vous le ferez avec d'autant plus de zèle que le combat entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal, va devenir plus ardent, plus universel et plus excessif que jamais.

Oh ! qu'ils soient donc bérés les maîtres si savants et si modestes qui ont préparé vos intelligences et vos cœurs à cette lutte des idées dont les chances tiennent en ce moment le monde en suspens et dont l'issue, je le répète, doit déterminer le sort des peuples.

Oh ! puissiez-vous, mes amis, pour la gloire de vos maîtres, pour la joie de vos familles et pour le plus grand bien de la société, vous servir toujours de toutes les sciences, que vous cultivez ici avec tant de succès, comme d'autant d'auxiliaires pour défendre la cause de celui qui s'est appelé lui-même le Dieu des sciences ?

Puissent ainsi ces premières couronnes dont on va ceindre vos fronts être le gage des victoires bien plus importantes que vous remporterez dans le monde par la solidité de vos principes et surtout par l'ascendant de vos vertus.

UNE LETTRE DE LAMARTINE.

M. de Lamartine vient d'adresser aux dix départements qui l'ont élu, une lettre qui produira dans le pays tout entier une vive sensation. L'illustre membre du gouvernement provisoire y rend compte, avec cette élévation de pensée et cette magie d'expression qui sont l'attribut de son admirable talent, de sa vie politique depuis la révolution de février. Nous n'avons encore sous les yeux que quelques extraits de cette brochure, à laquelle nous nous réservons de faire des emprunts plus étendus. Voici d'abord l'exposé des griefs, le réquisitoire des passions ennemies, que M. de Lamartine résume dans les termes suivants, avec l'intention évidente de ne négliger aucune des inculpations qui ont été dirigées contre lui :

La popularité qui m'avait entouré sans cause, s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, satisfait, dans ma conscience, de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire ; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu ; sans ambition d'y remonter jamais sans autre motif que pour les dévouements et les colonnades qui sont le salaire ordinaire des révolutions ; sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique ; j'ai gardé le silence longtemps, je le garderai toujours, s'il ne s'agit de moi. Mais vous m'avez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions ; je vous appartiens donc. A ce titre, je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous. Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : "Si ce drapeau que nous avions choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. S'il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas."

On répond, on dit, on imprime (je recueille jusqu'aux échouements pour ne rien laisser sans réponse) ; on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au gouvernement provisoire ;

Que j'ai transigé avec le terrorisme ;

Que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'organisation du travail ;

Que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la république ;

Que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à Sobrier dans une intention perverse ;

Que j'ai trompé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements, auxquels je promettais la loyauté et la paix ;

Que j'ai compromis la sûreté de la république en ne lançant pas tout de suite nos forces au delà du Rhin et des Alpes ;

Que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie ;

Que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars ;

Hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril ;

Qu'après la réunion de l'Assemblée nationale, j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux ;

Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus, à former une commission du gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment ;

Que j'ai fait alliance, dans cette même commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la république modérée ;

Que le motif de mon alliance inconcevable avec ses adversaires politiques est dans ces rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux ; dans les dilapidations en commun du trésor public ; ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement ; que ces adversaires prétendus avaient en main les preuves de cette vénalité, et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion ;

Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la république ; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concessions ;

Que le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'Assemblée et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale ;

Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin ; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux ; que les troupes manquaient par notre faute ; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprvoyance ; que le sang de la guerre civile est sur nos mains.

Voilà les inculpations. Je les reprends une à une. Au lieu de réfuter, je raconte. Il n'y a pas une des circonstances de ce récit qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins, ou des pièces irréfutables, ou tout un peuple. Je ne demande foi ni confiance sur rien. Je m'engage à prouver tout par témoignages.

Après avoir discuté une à une toutes ces accusations, dans quelques pages que nous reproduirons sous peu, M. de Lamartine termine ainsi :

De ce moment, citoyens, redevenez simple représentant. J'offre mes services au général Cavaignac, comme un chef qui représente dignement la République. Je ne suis pas, lui dit-il, en le quittant, de ceux qui si résignent dans l'opposition en tombant du pouvoir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir républicain dans les maux de leurs successeurs comme dans leurs propres maux. Complexez sur moi demain comme aujourd'hui.

Mon ami, le général Négrier était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles, qu'il entendit de moi. Pendant que je le pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme une rançon de paix ; pendant que tant de généreuses victimes volontaires, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, allaient se faire décamer sous le feu, la calomnie s'emparait déjà de mon nom, m'accusait de complaisance avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul soldat !... Voilà les révolutions !... Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs ! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable que l'obscurité à l'heure où il fait nuit sur tout le monde.

Citoyens ! voici la lumière ! reconnaissiez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la république s'attachent surtout à coloniser les républicains ; ils savent bien que la république ne peut triompher que par la modération ; que la terre française ne se laisserait pas dépecer une heure par le communisme que la terre française ne porterait pas quinze jours l'échafaud ; que la terre française vomirait le sang dont les plaigières de la terreur révéraient de l'abreuer, pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu ! Ce sont là les pires ennemis de la république, car le seul danger de la république, c'est son nom ; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter. Mais 93 n'était pas la république ; c'était la révolution. Serait-il donc donné, à quelques mois de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté par nous ? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle ? Non ! nous montrons au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la république, ce règne de tous.

La république inspirée de Washington triomphera de la république de Babeuf, de Robespierre et de Danton ! Autre siècle, autres pensées ; autres pensées, autres hommes ! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un gage du triomphe de la république populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut ! L'Assemblée nationale sauvera la France. Notre seule gloire, c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale ; elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle.

Recevez mes adieux, citoyens ! Nommé dix fois par vous comme significations et non comme homme ; confondu désormais dans les rangs des simples représentants ; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter ; oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jeterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette, avec ma pensée, votre propre pensée, à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette république unanime qui n'est, à vos yeux comme aux miens, que l'intérêt de tous, légitimé par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE, représentant du peuple.

FRANCE.

Paris, 7 septembre 1848.

L'Assemblée Nationale a enfin commencé, il y a quatre jours, lundi dernier, la discussion de la Constitution ; le pays, qui fonde de sérieuses espérances de calme et de prospérité sur l'achèvement de ce grand travail législatif, dont il a fait la mission spéciale de ses représentants s'attendait avec impatience ce moment qu'il trouvait tarder beaucoup. Il est certain que l'Assemblée Nationale ne saura être accusée de précipitation, et que, si son œuvre pêche en quelque point, ce ne serait être fâché d'un examen approfondi et prolongé. Le Charta de 1830, bâclée, bâclée, pour me servir du mot historique et vrai, en quelques vingt-quatre heures, a duré dix-huit années à se composer, si la règle de proportion se maintient, la Constitution de 1848 a grandes chances de se perpétuer longtemps. Véritablement, si le temps consacré à l'étude de la Constitution a pu paraître long à une nation,

qui ressent un inexprimable désir de se reposer sous la garantie d'institutions définitives, il faut reconnaître que ce temps, si on en juge par le résultat, a été convenablement employé.

L'Assemblée a commencé le débat sur la Constitution par la discussion du préambule dont la commission veut la faire précéder. Je ne vous dirai rien de ce qu'on a appelé la discussion générale, qui n'a guère été qu'un prétexte à ces discours-vierges, dont le moindre inconvenient est l'insipide monotonie, si à ces fades hors-d'œuvre d'éloquence ne s'était mêlé un discours, ou mieux, un article de M. Pierre Leroux. M. Pierre Leroux est, vous le savez, une intelligence philosophique dont des travaux éminents ont constaté la supériorité ; mais, à force de chercher la fin des choses, l'absolue vérité, ce grand esprit s'est obscurci ; il a fini par tomber, en quelque sorte, dans l'obscurité ignorante, en cherchant la lumière, et aujourd'hui il en est arrivé au cahos le plus paradoxal qui se puisse imaginer. C'est cette situation d'esprit qui s'est manifestée dans les paroles qu'il a fait entendre dans la discussion générale, où il s'est posé comme le champion du socialisme persécuté. Il a parlé contre tout ce qui existe. Rien n'est bon ; il n'y a qu'erreur. Depuis des siècles, l'humanité se trompe ; Pierre Leroux seul a le secret de la vérité. Du moins, s'il la faisait connaître, cette vérité, à laquelle le monde devra son bonheur ; mais non, il tiert sous le plus épais boisseau cette lumière bienfaisante. Que vouliez-vous que fit l'Assemblée à ces accusations perpétuelles et folles, à ces critiques incessantes, à ces négations interminables, que ne vient jamais conclure une affirmation ? Elle a écouté en souriant, et c'était encore se montrer polie. Passons donc sur ce débat préparatoire : la discussion s'est ouverte vers la fin de la séance de mardi, sur la question de savoir si la constitution serait précédée d'un préambule. Si vous en croyez la dialectique fine, spirituelle, d'un jeune orateur qui s'est tout d'un coup produit du sein du centre droit, et avec un véritable talent, il faut supprimer le préambule. Si, au contraire, vous avez confiance dans la parole éloquente, chaleureuse, poétique dans la juste sphère de la vérité de M. de Lamartine, vous maintiendrez le préambule. M. Lamartine, pour nous servir de l'expression vulgaire employée au théâtre faisait sa rentrée, et il l'a faite avec un éclat digne de sa réputation : il a répondu avec une incroyable grandeur à ces reproches, avec une merveilleuse hauteur de sentiments à ces reproches dont il est devenu un véritable habit. Sans rien retrancher toutefois de son éloquent, de sa foi aux progrès des idées de liberté et d'émancipation humaine, il s'est justifié énergiquement de ces erreurs de doctrine dont on l'accusait ; il a relevé à toute leur hauteur sociale, la propriété et la famille qu'il avait sacrifiées, selon ses ennemis, à des intérêts de parti. Son succès a été complet : l'impression qu'il a produite sur l'Assemblée, a été profonde ; à ce point qu'on disait déjà que c'était un discours-président, comme autrefois on parlait de discours-ministre. Je ne sais si les paroles de M. Lamartine avaient cette prétention : j'en doute, la popularité soutenue de M. le général Cavaignac peut défer toute rivalité, et M. de Lamartine a un trop juste sentiment des situations pour s'y tromper. Mais, en tout cas, ce discours rempli de grandes pensées, de doctrines excellentes et irréprochables restera comme un des meilleurs titres politiques de l'illustre orateur. C'est jusqu'à l'événement de la discussion. Maintenant, je n'insisterai pas sur le surplus du débat jusqu'au moment où je vous écris ; je me bornerai à vous dire que l'Assemblée a passé à la discussion des paragraphes du préambule. Toutefois, il aura encore une épreuve à soutenir, celle du vote d'ensemble ; mais il ne semble pas douteux jusqu'ici que l'Assemblée ne confirme ses premiers votes.

Courrier des E. U.

ITALIE.

ROME.—Le 26, à Rome, a été communiqué à la chambre le compte-rendu des propositions à adopter en comité secret. Voici les plus saillantes parmi ces propositions :

Le pontife sera convenablement représenté dans le congrès, où seront discutés les intérêts de l'Italie, dans toute l'intégrité de sa puissance spirituelle et temporelle. On exigera, en son nom, l'entière évacuation des États de la Sainte Église par l'étranger, y compris les forteresses de Ferrare et Comacchio. Dans toute les négociations de paix en ce qui regarde le pays lombardo-venitien, les libertés des peuples et l'indépendance de la nation seront assurées. L'Italie reprendra ses frontières naturelles. Le pontife interviendra entre les Napolitains et les Siciliens afin qu'ils fassent la paix, ou qu'il concluent au moins une suspension d'hostilités qui soit profitable au triomphe de la cause italienne.

Le gouvernement pontifical s'occupera aussi promptement que possible de conclure la ligue et de former la diète italienne. L'armée sera organisée et maintenue sous les armes de la manière prescrite par la chambre jusqu'à la solution de la question italienne. On pourvoira surtout à la plus rapide organisation de la légion étrangère.— Les deux chambres ont été prorogées au 15 novembre prochain.

PIEMONTE.—L'armée piémontaise, un instant ébranlée par les derniers désastres, s'est promptement réorganisée. La discipline est parfaite et les soldats piémontais ou lombards n'ont plus qu'un seul désir : marcher à l'ennemi. On annonce que les généraux inculpés de malversation ou de connivence avec l'Autriche, vont être jugés par un conseil de guerre. On dit que le général Salasco est arrivé à Turin, escorté par deux carabiniers.

LOMBARDIE.—Des correspondances de Milan du 30 août annoncent que la situation de la ville est déplorable. Les Croates seuls ont de l'argent par suite du pillage ; dans le palais du marquis Pascalelli, ils ont coupé toutes les tapisseries de soie pour en faire des gilets. Dans les cafés, il n'y a que des Croates et de simples soldats y dépensant jusqu'à 20 et 30 livres. On fusille la nuit. Plusieurs personnes appartenant à des familles de la ville ont disparu. Si l'on rencontre dans la rue un ou deux amis, il faut bien se garder de s'arrêter, de les saluer et de leur parler : il y a défilé d'atroupeurs ;

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la demeure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'un avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signé de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistra) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet — de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années, — de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préfèrent résider sur un seul — seront dispensées de l'obligation de bâtir et de résider, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chalet. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permet à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chamblé, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement. L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir leurs Missionsnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont :

1° — Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolf-town.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2° — Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolf-town, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3° — La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gouid sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4° — Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce Townet suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, aller dans le chemin de Orléon, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 50 piécs et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement. En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de travers sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois sauts de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAD, Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848. — 1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais et devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'Évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans aucun tir de colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de jurer son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opéraion bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoint et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérisiers, hêtres, etc. et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la maille de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'assitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. A part de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paraissent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Co-nire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin on passe tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'Agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuier, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avis-cemments qui les concernent, et s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous les acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et de disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848. 1-6r.

DEMANDE.

ON demande immédiatement à St. CONSTANT un Instituteur pour tenir une École Modeste, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une École commune. Une place comme Chantre est aussi offert aux instituteurs. S'adresser au Curé du lieu. — qf.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, 111 Holton, Damaso Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edw. Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes, que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour du premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et dimanches (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt piécs. Il y aura un pont-levis de trente piécs de largeur. Il sera élevé à sept piécs au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Maricelle.

Les péages qui seront demandés, sont :

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait : Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et
4° Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et
5° Pour chaque personne à pied : Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille : Un demi denier courant

J. P. LAROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLÉTIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONNELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 piécs de longueur] et l'étendue de son terrain.

La rue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient £5 par année. Le l'enseignement, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des autres choses, à moins que les parents ne veulent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que l'oman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; (toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.)

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Révd. ANGUS MACDONNELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24 RUE ST VINCENT. MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX, et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., aussi à bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLÉSIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, à l'ancien emplacement, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé. Ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroneront. CHAPELÉAU ET LAMOTHE.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'écrite bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAU DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestres.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis-cement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangeant avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion. On s'abonne chez MM. Les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémeau, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville. A Montréal, chez E. R. Fabre, cèr, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que :

- LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLET D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion,	£0 2 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion,	0 3 6
Chaque insertion subséquente,	0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne,	0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cèr, Librair. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Prc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Prc. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maïd, cole près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLÉAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.